



Séance du 27 juin 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

| | |
|---------------------|--|
| <u>Président</u> | M. Olivier Gétaz |
| <u>Secrétaire</u> | Mme Jacqueline Creteigny |
| <u>Scrutatrices</u> | Mme Marlene Matos Mendes M. Valery Mäder-Santschy |

51 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : MM. Thomas Buchanan, Thibault Muller, Cédric Morier, Guy Paquier.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président donne lecture de l'ordre du jour avec une adjonction au point 7 : Rapports des commissions et réponses aux vœux des commissions ; cette proposition est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 30 mai 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 44 oui, 7 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président donne les résultats des votations fédérales et cantonale du 18 juin dernier. L'imposition minimale OCDE/G20 est acceptée par 872 voix (89.44%) ; la Loi sur le climat et l'innovation par 712 voix (71.85%) ; la Loi Covid-19 par 679 voix (69%) et la cantonale Pour la protection du climat par 646 voix (64.66%), sur 1'000 votants.

Le dépouillement électronique SuisseVote a été très performant et le bureau électoral remercie la municipalité de l'avoir doté de ce matériel.

Le président revient sur le vote à bulletin secret du 30 mai dernier. Lorsqu'il est demandé, si le seuil du nombre de conseillers prescrits par le règlement (soit 1/5^{ème}) est atteint, il n'est pas

nécessaire de voter ensuite sur la demande ou la proposition, contrairement à la motion d'ordre ou au référendum spontané ; d'où sa mauvaise interprétation.

Il a participé en tant que spectateur au match de finale gagné par le FC Chêne Aubonne pour sa montée en 2^{ème} ligue et il félicite l'équipe pour ce magnifique résultat.

Il a également participé à la journée officielle de l'Abbaye des Amis Réunis pour leur fête triennale ; une belle tradition qui réunit les générations.

La société coopérative d'Alpage, représentée par son président M. Christophe Hostettler, invite la municipalité et les membres du conseil à un apéritif de remerciement pour les travaux exécutés au Pré d'Aubonne et au Pré de Rolle, vendredi 4 août à 18h00 au Pré d'Aubonne. Une liste d'inscription est à disposition en fin de séance.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 09/23 – Installation de panneaux d'information lumineux – Demande d'un crédit d'investissement

Mme Lorette Killias Leutwiler donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'installation des panneaux d'information lumineux
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 115'000.—TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Thibault Muller, Valery Mäder-Santschy, François Strauss, Lindsay Lessard, Catherine Zweifel. Suppléants : Pieter Volgers, Cathy Berger.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Charles Gabella demande que la commission se penche sur la localisation des panneaux lumineux par rapport au trafic des automobiles.

M. Daniel Blanchard quant à lui demande que l'on étudie la possibilité d'adjonction de panneaux photovoltaïques pour des raisons d'économie d'énergie et de réseau.

M. Luc-Olivier Suter pencherait plutôt pour le choix d'une application téléphonique au vu de l'investissement prévu. Mais si le choix se porte sur les panneaux lumineux, il faudrait s'inquiéter de leur durée de vie.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 10/23 – Nouveau règlement des sépultures et des cimetières de la commune d'Aubonne ainsi que les tarifs du service des inhumations

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors la municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le règlement des sépultures et des cimetières de la Commune d'Aubonne, ainsi que les tarifs du service des inhumations, conformément au projet annexé au présent préavis
- met en vigueur le nouveau règlement des sépultures et des cimetières de la Commune d'Aubonne, ainsi que les tarifs du service des inhumations, dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Kirsti de Mestral, Christophe Hostettler, Alexandre Liardet, Raffaella Vitelli, Jean-Gabriel Rey. Suppléants : May Guerraoui, Marc Perrenoud.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 11/23 – Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

La Commune d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 111'550.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments scolaires et parascolaires », compte N° 9281.18 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Diego de Haller, Suzanne Auchlin, Véronique Martin Capriati, Luc-Olivier Suter, Marlene Matos Mendes. Suppléants : Nicolas Rosat, Anaïs Piguet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Rapport de commission – Préavis no 04/23 – Nouveau règlement de police

M. Jean-Yves Tharin donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le Règlement de Police, conformément au projet annexé au présent préavis
- met en vigueur le nouveau Règlement de Police au 1^{er} juillet 2023, après son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

M. Yves Charrière fait amende honorable sur le fait que la commission a dû travailler sur une version non aboutie du règlement. Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Fabien Bettens déclare qu'en page 3 (lexique – domaine public communal), on commet un abus de langage. Le domaine public, s'il appartient à quelqu'un, est au public, pas à la commune. Il eut été préférable d'employer une autre formule (p.ex. les parties du territoire communal dont la municipalité a la charge de son administration) ; une telle formulation aurait été plus respectueuse des principes qui nous gouvernent ; c'est ce que propose la LC (Loi sur les Communes). Néanmoins, ce raccourci possiblement trompeur ne devrait pas nuire à l'efficacité dudit règlement et il ne juge pas nécessaire de déposer un amendement. Il rappelle qu'un règlement de police est destiné à poser les grandes lignes du vivre ensemble et son application doit être à la fois, raisonnée, raisonnable et partir de ce bon sens auquel on fait régulièrement référence dans cette assemblée.

M. François Linder demande à quelle distance de la route les barbelés doivent être posés. Il lui est répondu que la municipalité n'a pas de réponse à cette question. Quant à l'émondage des haies, celles-ci sont trop hautes (manque de visibilité), fournies en ronces (risque de griffures pour les cyclistes) et il propose d'avancer la date de taille du 31 août. M. le Syndic répond que cette date a été fixée par analogie avec l'ancien règlement. La coupe des haies est régie par l'art. 39 de la LRou, qui dépend de son règlement d'application sur les distances et hauteurs à observer. Selon M. François Linder le stationnement de véhicules de plus de 3 jours n'est pas respecté et il demande si des contrôles sont effectués. M. le Syndic répond que le délai a été écourté afin de les verbaliser plus rapidement. Enfin, concernant le commerce itinérant, il demande si les personnes proposant leurs services à domicile sont comprises dans l'art. 109. M. Jean-Yves Tharin répond que cette proposition de la commission, acceptée par la municipalité, a été reprise du règlement cantonal. M. le Syndic confirme que cet article

permet aux citoyens de demander une légitimation ; sans celle-ci, cet article entre en action, le démarchage étant interdit.

Mme Diane Bonny a recensé encore une vingtaine de coquilles et demande à quelle personne elle peut en faire part. M. le Syndic répond qu'elle peut les transmettre au greffe.

M. Alexandre Liardet demande s'il n'aurait pas été de bon ton de règlementer la mendicité et quelles seraient les possibilités d'action en cas d'abus sur le territoire communal. M. le Syndic répond que c'est un sujet difficile. Les villes ayant interdit la mendicité ont été désavouées par le TF et l'interdiction levée, car jugée abusive. La municipalité a décidé de se référer au droit supérieur, et à l'exception des zones commerciales, ce n'est pas un problème lancinant à Aubonne. M. Jean-Yves Tharin confirme.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 04/23 – Nouveau règlement de police est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la commission pour son travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

7. Rapports des commissions et réponses aux vœux des commissions – Préavis no 06/23 – Rapport de gestion et comptes communaux 2022

Conformément à l'art. 113 du règlement du CC, le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. Par conséquent, si la réponse de la Municipalité est acceptée par la CoGEST, le conseil ne se prononce pas. Cependant, si la discussion est demandée expressément par un conseiller, elle doit être ouverte.

M. Diego de Haller prie la municipalité d'excuser le délai tardif de retour du rapport de la CoGEST et la remercie pour sa flexibilité. M. Diego de Haller donne lecture du rapport CoGEST.

Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. Développer une politique pour pouvoir bénéficier de plus d'apprentis dans la commune – Politique de formation apprentis

Réponse de la Municipalité: Vœu accepté

La formation d'apprentis est soumise à des règles très strictes. Elles sont de l'ordre administratives et liées à l'encadrement. Le plan de formation imposé par la direction générale de l'enseignement post-obligatoire suppose que les collaborateurs avec lesquels les apprentis travaillent, soient au bénéfice d'un CFC. De plus, la totalité des tâches comprises dans le plan de formation doit être exécutée dans nos services, ce qui n'est pas le cas pour toutes les professions. Par exemple, un apprenti paysagiste ne pourrait pas être formé aux services extérieurs. Il est également nécessaire de fournir un emplacement de travail et la quantité des tâches pouvant être effectuées par des apprentis est souvent limitée. La Municipalité est consciente de son devoir d'exemplarité dans ce domaine.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

2. La CoGEST souhaite que la Municipalité propose des solutions pour sécuriser de manière pérenne les trajets des écoliers.

Réponse de la Municipalité : vœu accepté

La Municipalité est toujours préoccupée par la sécurité, en particulier celle des élèves. L'étude de mobilité diligentée permettra de traiter la question dans sa globalité.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

3. La CoGEST estime qu'un plan d'intention écrit concernant les locaux destinés à la jeunesse de 0 à 18 ans devrait être réalisé.

Réponse de la Municipalité : vœu déjà réalisé

Comme relevé par la CoGEST, le projet écoles 2040 concerne les élèves en âge de scolarité et l'Assagie n'a pas pour mandat le préscolaire. Le besoin de locaux y est clairement identifié, y compris les locaux d'accueil parascolaire. Le vœu relatif aux enfants de 0-4 ans est traité avec le vœu no 6.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité

4. La CoGEST encourage la Municipalité à améliorer la sécurité routière

Réponse de la Municipalité : vœu accepté

La Municipalité accepte ce vœu, elle a d'ailleurs déjà pris les devants en adressant une demande au canton pour passer cette route à 50km/h. Le canton va procéder prochainement à des mesures de vitesse sur ce tronçon pour en faire l'analyse. La Municipalité rappelle néanmoins, tout comme le relève la CoGEST, que l'emprise de la route ne peut pas être étendue, il ne sera donc pas possible de réaliser un trottoir ou des zones d'évitement.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

5. Sécurité informatique des réseaux des eaux. La CoGEST souhaite que la sécurité soit auditée et assurée

Réponse de la Municipalité : vœu accepté

La Municipalité a déjà pris les devants et la sécurité informatique est en cours d'évaluation.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité

6. La CoGEST souhaite que la Municipalité mette en place une stratégie active en vue de la création de places d'accueil pour les 0-4 ans en crèche sur le territoire d'Aubonne

Réponse de la Municipalité : vœu accepté

Le manque de places en crèche est une préoccupation pour la Municipalité. Cependant, nous sommes confrontés au manque de terrains et de bâtiments pouvant servir ce projet. La Municipalité restera attentive à toute possibilité d'ouvrir une crèche supplémentaire sur le territoire aubonnois. Tout comme elle a accepté, l'an passé, le vœu sur l'augmentation de places d'accueil pour la petite enfance.

La CoGEST n'est que partiellement satisfaite par la réponse, celle-ci désirant un plan global des besoins. Elle accepte néanmoins la réponse de la Municipalité.

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN. En conclusion, la commission : *« relève les très bons résultats de cette année 2022 qui ont permis entre autres d'attribuer un million à un nouveau fond de réserve (efficience énergétique des bâtiments), somme non négligeable. Ces bons résultats, au-dessus des espérances, augurent une bonne situation pour les investissements futurs »*. Sur la base de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité, propose aux conseillers d'accepter les comptes 2022.

Vœu de la CoFIN et réponse de la Municipalité

1. Le bénéfice sur le chapitre du gaz doit rester raisonnable et mesuré. La Municipalité veille à plafonner le bénéfice du compte 830 (service du gaz) à 12% et seuls les amortissements nécessaires et obligatoires seront effectués. Le surplus constaté après réception du décompte final, sera restitué au consommateur.

Réponse de la Municipalité : vœu accepté dans son principe

La mise en œuvre de ce vœu nécessitera néanmoins une analyse détaillée de l'impact sur le comptes communaux, des modalités de calcul et de la manière d'effectuer une éventuelle rétrocession aux clients du gaz. Il serait envisageable d'établir une provision pour régularisation des tarifs dans les comptes communaux, celle-ci serait alimentée par les surplus et servirait à baisser ou à stabiliser les prix des années futures.

La CoFIN accepte la réponse de la Municipalité, se réjouit de voir la concrétisation de son vœu de façon formelle et remercie la Municipalité d'être à l'écoute des préoccupations de tous les citoyens.

En conclusion, La Commission de Gestion, au terme de son mandat, et de la vérification réalisée par la CoFIN, formule un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne, sous réserve des points mentionnés.

Dès lors, la Commission de Gestion prie les conseillers d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) Adopte
 - a) Les comptes 2022 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 41'233'808.- aux recettes, Fr. 40'467'684.- aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de revenus de CHF 766'124.-.
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 54'495'858.95, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'476'229.72.
- 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 et lui en donne décharge.
- 3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions. La parole n'étant pas demandée, le préavis municipal no 06/23 – Rapports des commissions et réponses aux vœux des commissions – Rapport de gestion et comptes communaux 2022 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité, soit 51 voix.

M. le Syndic remercie les conseillers pour leur vote de confiance et de la saine relation dans les questions et réponses de la gestion communale.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2023-2024

Selon l'art. 13 du RCC, le président et le vice-président sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et mention en est faite au procès-verbal.

Présidence et vice-présidence

MM. Olivier Gétaz, président et Alain Biedermann, vice-président, se représentent pour une seconde année consécutive, comme le veut la coutume au Conseil communal d'Aubonne. Il n'y a pas d'autre proposition dans l'assemblée. Dès lors, ils sont réélus tacitement par acclamations.

Secrétaire et Huissier du Conseil

Mme Véronique Kobler a été élue par le conseil lors de la séance du 31 janvier 2023 pour succéder à Mme Jacqueline Cretegnny, secrétaire sortante. Son mandat débutera officiellement le 1^{er} juillet pour se terminer au 30 juin 2026, à la fin de la législature. M. Adrien Boehlen a été élu en mai 2021 pour la durée de la législature, soit jusqu'en juin 2026.

Scrutateurs et scrutateurs suppléants

M. Christian Streit présente la candidature M. Daniel Favre. Mme Anaïs Piguet présente celle de Mme Véronique Martin Capriati. Cette dernière présente la candidature de Mme Raffaella Vitelli. M. Nicolas Rosat présente la candidature de M. Pieter Volgers. Il n'y a pas d'autre proposition dans l'assemblée. Les quatre scrutateurs présentés acceptent leur mandat. L'assemblée élit par acclamations les scrutateurs et suppléants. Dès lors, M. Daniel Favre et Mme Véronique Martin Capriati sont élus scrutateurs, Mme Raffaella Vitelli et M. Pieter Volgers scrutateurs suppléants pour l'année 2023-2024. Tous les postes ayant été pourvus pour l'année à venir, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications de la Municipalité

Mme Sandra Linder annonce la fête du Parc Jura Vaudois du 8 juillet de 9h00 à 13h00 à St-Cergue. Elle fait part de diverses manifestations et activités variées pour occuper la belle saison et enjoint les conseillers à y participer en consultant le site : www.parcjuravaudois.ch. Le Parc Jura Vaudois, comme ces dernières années, soutient la restauration de murs de pierres sèches à travers le Fonds suisse pour le paysage.

La décision définitive de l'OCA (Office de Crédit Agricole) concernant les subventions des travaux effectués aux chalets d'alpage est confirmée. Dès lors, le total des aides, y compris la participation de la Sté d'Alpage, se monte à CHF 584'900.—sur un total de CHF 855'000.--. L'investissement ascendant de la commune est de CHF 270'100.—pour le Pré de Rolle et le Pré d'Aubonne.

Mme Lorette Killias Leutwiler informe qu'il n'y a actuellement pas de bibliothèque scolaire pour les 5-8p (8-12 ans). Dès lors, d'entente avec le canton, un projet de bibliothèque sera mis en place prochainement au château, sachant que la refonte des bibliothèques scolaire et communale au Chêne ne sera pas opérationnelle avant quelques années ; une convention a été signée entre la commune d'Aubonne et le canton prévoyant l'engagement d'une bibliothécaire à 75% et une aide bibliothécaire à 35%. Le 100% des salaires ainsi que 3% de frais administratifs seront pris en charge par le canton ; les fonds documentaire et matériel informatique sont également à leur charge.

La convention de prêt entre la commune d'Aubonne et l'Enfantaisie sera signée d'ici mi-juillet pour début septembre. L'ouverture de la crèche est prévue en mars 2024, les travaux ayant pris du retard. Pour information, le conseil intercommunal de l'Arasmac a accepté l'ouverture de 10 places en préscolaire à Ballens en janvier 2024 et 51 places en préscolaire à Préverenges.

La 19^{ème} édition du Prix de la Ville aura lieu en novembre. Les dossiers de candidature sont à déposer au Greffe municipal jusqu'au 30 septembre prochain. La sortie des aînés aura lieu le 21 septembre, visite du centre mondial du cyclisme à Aigle, repas de midi à Yvoire puis une visite de l'usine d'embouteillage Evian.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78%. Crédit d'étude construction scolaires site du château (12%). Mise aux normes électriques bâtiments communaux (34%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod subventions cantonales accordées (127%). Modernisation contrôle accès Salto (65%). Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire (75%). Suite procédure approbation PACom (35%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (3%). Etude globale mobilité (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Taux moyen de la dette : 1.24%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 20'318'000. --, en légère baisse.

Le taux de prêt déterminé pour l'Enfantaisie est de l'ordre de 1.41% à partir du mois de septembre. D'autre part, l'UCV a voté en faveur de la nouvelle péréquation financière à 84%, ce qui se traduit par un montant inférieur de CHF 200'000.— à la situation actuelle.

Des containers à déchets pré-provisaires ont été posés dernièrement sur le territoire communal. La prochaine étape sera finalisée par la pose de containers provisoires avec pédale d'ouverture à pied. Il a été constaté que ceux-ci sont largement remplis et une réflexion a été entamée sur le nombre adéquat de passages de camions par semaine.

M. le Syndic Yves Charrière annonce l'ouverture de la piscine à 6h30 les mardis matin et ce dès le 4 juillet. Le coût de l'opération est de l'ordre de Fr. 3'500.—par saison. Un bilan sera tiré à sa fermeture en septembre.

Les fontaines aubonnoises sont partiellement arrêtées, ce qui se cristallise par des remarques de la part des habitants. Aubonne compte 23 fontaines et il tient à donner quelques renseignements sur le coût en énergie que cela représente. Si toutes les fontaines coulent jour et nuit, et sachant que la piscine a une capacité 1'500'000 litres, cela représente 3,3 fois la piscine par mois. Raison pour laquelle la municipalité a décidé d'en arrêter un certain nombre et réfléchit à des solutions (p.ex. minuterie, circuit fermé, etc.).

M. le Municipal Nicolas Suter annonce le début des travaux de la route de Bougy et l'Av. Hermanjat. La route sera fermée durant 4 jours pour la réfection du tapis. Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un préavis. En effet, un montant de CHF 700'000.— avait été porté au budget 2023 pour l'entretien du réseau routier et des chemins, soit une augmentation de CHF 500'000.— par rapport à 2022. Dans les faits, suite aux carottages entrepris, une seule couche suffira, ce qui représente une somme de CHF 128'000.--. Ce chantier est entrepris conjointement avec le canton qui refait la route cantonale jusqu'à Bougy-Villars.

Des travaux d'entretien et de réfection pour un montant total de CHF 298'000.— TTC vont être entrepris au chemin Lucien Chevallaz mais il ne sera pas possible de l'élargir ou de créer des places d'évitement.

Il fournit une estimation du SIL de l'évolution du prix du gaz en 2022, puis 2023. En 2024, le prix du gaz sera de 7,36 cts, et sur cette base la municipalité peut annoncer que son prix ne sera pas modifié en 2023 et en fonction du vœu de la CoFIN, ne sera probablement pas augmenté en 2024. Quant à la consommation effective, il relève que toutes les communications sur les économies d'énergie ont porté leurs fruits, puisque la consommation a été moindre.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Questions, vœux et divers

M. Claude Ioset se réjouit de la rénovation du chemin Lucien Chevallaz. Il demande, puisque SEFA en est le principal usager, si la municipalité a envisagé de demander à cette entreprise, de prendre en charge son éclairage ? Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière que cette demande a été faite, mais SEFA, à juste titre, a répondu que ce chemin était sur le domaine public.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz tient à préciser qu'elle ne s'exprime pas au nom de la CoFIN dont elle est une des membres, mais en son nom personnel. Elle désire revenir sur le préavis municipal du chemin de Bougy-St-Martin : lorsque M. le Municipal Nicolas Suter dit que le prix de CHF 800.-/m² a été fait « à la tête du client », elle trouve ces dires irrespectueux pour le travail fourni par la CoFIN. Cette dernière s'est montrée transparente auprès de la municipalité, elle a avoué avoir des difficultés pour estimer ce prix et a demandé à cette dernière de mandater un expert pour son estimation. La municipalité a refusé car cela aurait coûté trop cher. M. le Municipal Nicolas Suter a également dit que la CoFIN avait : « pris un raccourci » en disant que le prix de CHF 600.--/m² n'avait pas été négocié. Elle estime également que cette affirmation est une critique du travail de la CoFIN. Elle relève que les membres de la CoFIN ont travaillé plusieurs heures sur ce préavis, donc le terme de raccourci

lui paraît inapproprié. La CoFIN n'a pas écrit dans son rapport qu'aucune négociation n'avait été effectuée mais juste que le prix de CHF 600.--/m² n'avait pas été négocié. M. Amon a confirmé cette phrase. La municipalité a évidemment le droit de critiquer le travail de la CoFIN mais elle devait le faire avec des éléments factuels, il lui semble qu'ils étaient absents à la dernière séance. Pour sa part elle regrette cette communication de la municipalité.

M. Christian Streit rend l'assemblée attentive aux animaux nocturnes tels que les hérissons ; beaucoup sont écrasés durant l'été et notamment par les tondeuses électriques tournant la nuit. Il demande à la municipalité d'informer la population de les faire fonctionner uniquement de jour. Quant aux oiseaux et insectes qui eux aussi souffrent de la sécheresse, l'on pourrait inciter la population à poser des écuelles en terre cuite avec de l'eau fraîche. Enfin, il annonce les portes ouvertes du château d'Es Bons dimanche 1^{er} juillet de 14h00 à 18h00. Il termine par le chasselas du Château d'Es Bons, élu meilleur chasselas bio de Suisse au concours BioVino de Moudon.

M. Guy Maurer demande si chaque ménage recevra une clé Salto pour se rendre à la déchetterie. Il lui est répondu que chacun recevra une carte codée permettant d'entrer sur le site de la déchetterie.

Mme Catherine Zweifel remercie la municipalité pour sa diligence à ouvrir la piscine le mardi matin dès 6h30.

La secrétaire sortante, Mme Jacqueline Cretegnny s'exprime sur son mandat de 9 années de législature tout en saluant la présence de l'ancien huissier, M. Silvio Piemontesi, venu par amitié :

« Chères amies et amis, j'ai été élue en date du 25 novembre 2014, j'étais partie pour mon premier procès-verbal sous la présidence de Nicolas Rosat, et dans des circonstances que l'on peut décrire de dramatiques, puisque après 22 ans de bons et loyaux services, votre secrétaire Rose-Marie, s'en était allée fin octobre. De par cette situation mon job n'en fut que plus difficile à appréhender car je n'ai bénéficié d'aucune passation de pouvoir, remise de documents et surtout de marches à suivre.

Pour Nicolas et moi ce fut une année difficile, chaque mois nous découvrons de nouvelles choses à faire, à gérer, des élections ou votations fédérales ou cantonales via le système Votelec qui était également dans son adolescence, voire préadolescence, ce qui pouvait se traduire par quelques soucis le jour du scrutin. Nous avons également découvert que la secrétaire mettait à disposition son propre poste de travail et son enregistreur. Grâce à toi Nicolas, nous avons pu desserrer les cordons de la bourse et en acheter de nouveaux.

Me voilà donc en possession d'un ordinateur et d'un enregistreur et en avant la compagnie ! 9 ans de conseil ont représenté 73 séances, pour quelques 85 préavis déposés par les municipalités successives, donc autant de rapports de commission, de décomptes de jetons de présence et j'en passe. Certaines séances peuvent être longues, très longues, comme celle du règlement du conseil ou du PGA, où vous les plus anciens, avez voté la prolongation de séance au-delà de minuit, au grand désespoir de la secrétaire... Elles peuvent aussi être cocasses nos séances, je parle ici en particulier de deux conseillers qui au fil des ans, de par leur remarque

ou question ont su détendre l'atmosphère de débats parfois émotionnels ; il s'agit bien entendu de Christian Streit et Guy Maurer. Petite anecdote de séance : un municipal des travaux avait demandé encore une fois aux conseillers de signaler aux services techniques tous travaux entrepris dans leur maison. Notre Guy, si je puis me permettre de le dire ainsi, tel un guignol sortant de sa boîte se leva en disant : - Si j'ai bien compris, lorsque je change de rideau de douche, je dois t'en informer ! C'est aussi cela le conseil communal. De bons moments et des apéros au cours desquels on peut faire connaissance avec les nouveaux élus, s'informer auprès d'un ou d'une municipale ou refaire la séance, au désespoir de l'huissier qui lui doit rester jusqu'à la fin.

Etre secrétaire du conseil, c'est être à votre service, vous donner les bonnes informations, vous transmettre les documents, en demander d'autres, je crois l'avoir toujours fait avec gentillesse et avoir été à votre écoute.

Enfin il y a l'équipe du Bureau du Conseil, c'est toujours une relation spéciale entre la secrétaire et son ou sa présidente qui occupe une grande partie de mon travail. Je connaissais plutôt bien les 5 personnes qui ont occupé cette fonction : Nicolas, Wladimir, Yves, Catherine et Olivier. On dit que les présidents passent et que la secrétaire reste... mais elle doit aussi savoir s'adapter à eux car dès les premiers jours, c'est une équipe soudée qui doit faire fonctionner le conseil, c'est ce que vous attendez de nous. J'ai appris à mieux les connaître, à découvrir chez chacun d'eux des qualités que je ne soupçonnais pas, une profonde amitié s'est nouée avec chacun et chacune au fil de leur mandat. Cette amitié s'est également nourrie de fous rires, dont l'oubli régulier du nom d'une conseillère, de séances de passation de pouvoirs pour le choix des scrutateurs du bureau électoral au bord d'une piscine ou dans un jardin. Des conversations qui dévient sur notre vécu plutôt que sur le procès-verbal, bref de très bons moments et je tenais à le dire de vive voix, je vous en remercie du fond du cœur.

Je sais qu'une grande partie de mon travail n'est pas connu des conseillers, c'est l'affaire du bureau, mon travail ne se terminera pas à la fin de cette séance, il faudra rédiger le procès-verbal, établir le décompte des jetons de présence, puis préparer avec ma collègue la première séance d'août. C'est un travail enrichissant, pas monotone pour lequel il faut s'imposer parfois, mais également savoir s'effacer. Il y a également les à-côtés, préparer une séance hors les murs, à LCIS, à Pré Baulan et celle du Grand Conseil mais également les sorties du conseil, à l'Arboretum, au Pré d'Aubonne et au château de Chillon. Tout cela ne s'improvise pas. Je ne vous cache pas que ma préférée est la sortie de l'amicale des anciens présidents. Je travaille alors avec un ancien président, très détendu, et mon travail de préparation est récompensé par leurs remerciements comme lors de la dernière en terre broyarde ou après un excellent repas et la visite des musées moudonois, nous avons terminé la journée par un tour au caveau du château avec force bouteilles et planchettes apéritives. L'ambiance est chaleureuse, les anciens racontent les anecdotes de leur année de présidence et ont du plaisir à rencontrer les nouveaux, qui eux sont un peu intimidés. Cerise sur le gâteau la secrétaire du conseil en fait partie d'office et je me réjouis déjà d'y participer l'année prochaine, Catherine !

Durant ces neuf années, grâce à Nicolas puis Yves, j'ai pu avoir un bureau dans la maison de ville car il faut savoir qu'à l'époque tous les dossiers étaient à mon domicile, heureusement notre maison n'a pas brûlé durant cette période. Et si un matin de votation j'oubliais un

document je devais y retourner, merci à Philippe de m'avoir offert un vélo. Enfin grâce à Catherine et Olivier le salaire a été revalorisé et je peux partir aujourd'hui avec la satisfaction du travail accompli et souhaiter à Véronique qui me succède autant de plaisir au conseil que j'en ai eu depuis 2014. Je vais vous regretter mais il faut savoir raison garder et lâcher prise. Je vous souhaite une année prolifique en préavis, que les débats soient sains, les relations avec votre municipalité constructives et vive le conseil communal d'Aubonne ! ».

Après les applaudissements de l'assemblée, M. Olivier Gétaz, président, rend hommage de manière poétique à Mme Jacqueline Cretegy en reprenant la chanson d'Yves Montand « A bicyclette ». Il lui remet, au nom du Conseil et de la Municipalités d'Aubonne deux bons cadeaux tout en réitérant ses remerciements pour l'excellent travail de la secrétaire sortante durant ces 9 dernières années.

Le président clôt la séance de conseil communal à 22h45 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 29 août 2023 à 20h15 à l'Aula du Château. Il souhaite un bel été à tous et invite les conseillers à rejoindre le caveau du château pour un apéritif dînatoire.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Jacqueline Cretegy

Président

Secrétaire